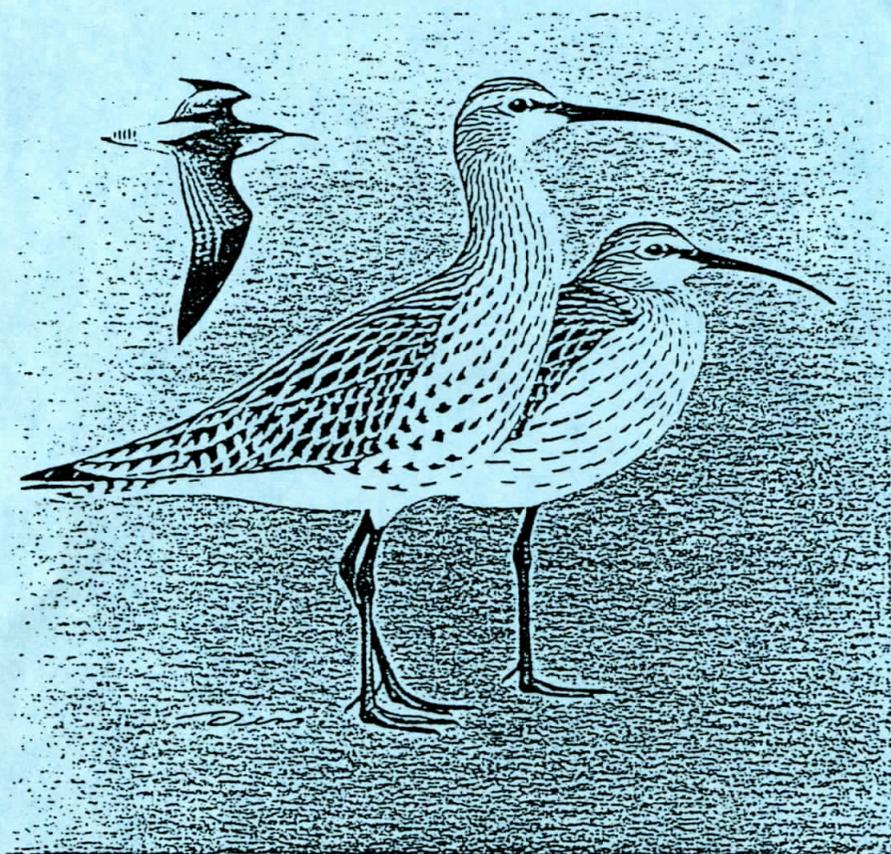


PREPARATION D'UN PLAN DE SAUVETAGE POUR *NUMENIUS TENUIROSTRIS*

Rapport final
Mars 1994

Tome 1
Developpements, progrès et acquis du programme



Rapport à la Direction Générale Environnement, Sécurité
Nucléaire et Protection Civile de la Commission des
Communautés Européennes

Contrat n° 4-3010(92)7717

Les institutions suivantes ont participé ou collaboré à la
préparation de ce programme.

BirdLife International
Bonn Convention Scientific Council
Fédération des Associations de Chasseurs de la CEE (FACE)
Goulandris Museum, Athens
Greek Ministry of Agriculture
Greek Ministry of Environment
Istituto Nazionale per la Fauna Selvatica (INFS)
Institut Royal des Sciences Naturelles de Belgique (IRSNB)
International Waterfowl and Wetlands Research Bureau (IWRB)
Royal Society for the Protection of Birds (RSPB)
Sea Mammal Research Unit (SMRU)

Table des matières

DEVELOPPEMENTS, PROGRES ET ACQUIS DU PROGRAMME

ACTIONS COMPLEMENTAIRES

ANNEXES (voir tome 2)

-1. Slender-billed Curlew database: an update.
Adam Gretton

-2. Datasheet *Numenius tenuirostris*.

-3. A preliminary population vulnerability analysis for *Numenius tenuirostris*.
John Harwood

-4. Population dynamic parameters for *Numenius tenuirostris*.
Pierre Devillers, Roseline C. Beudels

-5. An estimate of the current population of the Slender-billed Curlew.
Adam Gretton

-6. Anmerkungen zur Situation des Dümmschnabel-Brachvogels, *Numenius tenuirostris* im gesamten Jahreslebensraum.
Eugeniusz Nowak

-7. Contribution méthodologique à l'identification des habitats d'espèces à observations rares et dispersées.
Jean-Paul Ledant

-8. Preparation of a rescue plan for *Numenius tenuirostris*: final report from Italy.
Nicola Baccetti & Marco Zenatello

-9. Slender-billed Curlew *Numenius tenuirostris* in Greece.
George Handrinos

-10. Data sheets on the main passage sites.

-11. Evaluation préliminaire du site du delta de l'Acheloos (Grèce).
Jean-Paul Ledant & René-Marie Lafontaine

-12. Occurrence and conservation of the Slender-billed Curlew in the Iberian Peninsula and the Balearics.
Carlos Urdiales

-13. Curlews (*Numenius spp*) survey: Andalusian Atlantic coast, November 1993 - January 1994.
Hector Garrido, Manuel Manéz & Carlos Urdiales

-14. *Numenius tenuirostris*: analysis of the situation in the Ukraine and neighbouring areas of Russia.
Alexander Lugovoy

- 15. Report on Slender-billed Curlew surveys in Ukraine, 23-30 October, 1993.
A. Poluda
- 16. Analyse de l'habitat des sites de présence possible du Courlis à bec grêle en Bessarabie maritime.
Didier Vangeluwe & Pierre Stassin
- 17. Analysis of the situation of *Numenius tenuirostris* in Bulgaria.
Dimitar Nankinov
- 18. Report on the project "The Slender-billed Curlew in Bulgaria". A. Ignatov
- 19. Slender-billed Curlew (ACNAT) Project. Visit to Bulgaria, 25 Sept - 2 Oct 1993. Summary Report.
Adam Gretton
- 20. Slender-billed Curlew project: progress report for Hungary.
Nagy Szabolcs
- 21. Management proposals for protecting of the Slender-billed Curlew at Hortobagy.
Kovacs Gabor
- 22. Status report on Kardoskuti Feher-to as important bird area.
Nagy Szabolcs
- 23. Evaluation de l'état de conservation des zones humides du littoral albanais et appréciation de leurs potentialités pour le Courlis à bec grêle *Numenius tenuirostris*.
Didier Vangeluwe, Marie-Odile Beudels & Fotaq Lamani
- 24. Importance du littoral de l'Albanie pour la conservation du Courlis à bec grêle (*Numenius tenuirostris*).
Didier Vangeluwe, Marie-Odile Beudels & Fotaq Lamani
- 25. Observations sur les sites potentiels du Courlis à bec grêle (*Numenius tenuirostris*) dans le nord-est du Maghreb (Novembre 1992 et Janvier 1993).
Jean-Paul Ledant & René-Marie Lafontaine
- 26. Evaluation de la probabilité de présence du Courlis à bec grêle dans les concentrations de Courlis cendrés en Tunisie.
Jean-Paul Ledant & René-Marie Lafontaine
- 27. Approche de l'habitat du Courlis à bec grêle (*Numenius tenuirostris*) en Afrique du Nord.
Jean-Paul Ledant & René-Marie Lafontaine
- 28. Rapport de l'enquête Courlis à bec grêle (*Numenius tenuirostris*) en péninsule Tingitane.
Jacques Franchimont
- 29. Prospections sur l'hivernage du Courlis à bec grêle (*Numenius tenuirostris*) dans les zones côtières du Centre-

Atlantique et du Sud du Maroc.
Mohamed Aziz El Agbani & Mohamed Dakki

- 30. Some notes on the management of Merja Zerga for the Slender-billed Curlew.
Adam Gretton
- 31. Rapport sur le Courlis à bec grêle à Merja Zerga.
Hassan Kachiche
- 32. Slender-billed Curlew Action Plan (West Mediterranean)
Adam Gretton
- 33. More on the Slender-billed Curlew in Tara District
translation from Ushakov, Nasha Okhota 17, pp. 27-32 (1912)
- 34. Colonial nesting of Slender-billed Curlew in Tarskij
District of the Province of Omsk.
translation from Ushakov, Uralskij Okhotnik 2, pp. 32-35 (1925)
- 35. Search project in the breeding areas of the Slender-billed
Curlew, *Numenius tenuirostris*, in South-West Siberia.
Igor Chupin, Eugeniusz Nowak & Alexander Yurlov
- 36. Etude de faisabilité d'un programme de localisation des
sites de nidification du Courlis à bec grêle, *Numenius
tenuirostris*, par télémétrie.
Didier Vangeluwe
- 37. Instruments de coopération bi- et multilatérale.
- 38. Directive 79/409/CEE concernant la conservation des oiseaux
sauvages.
- 39. Convention de Bonn sur la conservation des espèces
migratrices appartenant à la faune sauvage.
- 40. Convention de Berne relative à la conservation de la vie
sauvage et du milieu naturel de l'Europe.
- 41. Convention sur le commerce international des espèces de
faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES).
- 42. Programme de conservation de *Numenius tenuirostris*.
- 43. Memorandum of understanding concerning conservation measures
for the Slender-billed Curlew, *Numenius tenuirostris*.
Bonn Convention Secretariat
- 44. Actions complémentaires réalisées par le Gouvernement
Néerlandais.
Gerard Boere

DEVELOPPEMENTS, PROGRES ET ACQUIS DU PROGRAMME

1. Mise à jour de l'information

Toutes les observations de Courlis à bec grêle reçues depuis la publication de la monographie sur l'espèce (Gretton, 1991) ont été consignées dans la banque de données gérée par Birdlife International. Un total de 55 observations confirmées (et 47 observations non confirmées) ont été ainsi additionnées aux 481 observations confirmées depuis 1900. Ce travail a permis de revoir le statut de l'espèce en Albanie, en Bulgarie et en Espagne (*Annexe 1.*).

Une fiche synthétique faisant le point des connaissances sur l'espèce a été réalisée (*Annexe 2.*).

2. Analyse des risques, facteurs et signes d'extinction, et des méthodes de monitoring

Un important effort d'analyse a été réalisé afin de progresser dans nos connaissances de l'écologie de l'espèce et des facteurs de déclin auxquels elle est confrontée. Une part importante de ces études concerne les zones de nidification, proposant de nouvelles voies de recherche et désignant de nouvelles zones où des prospections devraient être entreprises. Les paramètres vitaux de la population ont été évalués. Les résultats sont présentés en *Annexes 3, 4, 5 et 6.*

Une méthodologie spécifique à l'identification des habitats des espèces à observations rares et dispersées a été mise au point (*annexe 7*).

3. Préparation d'un programme de suivi et de gestion de sites en Italie

Des actions de terrain ont été entreprises en Italie dans deux sites:

Le Golfe de Manfredonia (20.000 ha) a été sélectionné sur base des facteurs suivant: ce complexe de zones humides est un site de passage pour le Courlis à bec grêle, plusieurs observations récentes y ont été faites; les populations d'oiseaux d'eau transitant ou hivernant dans la région sont considérables. L'état de l'environnement du golfe est affecté notamment par une pression de chasse démesurée, un braconnage intense, le gardiennage inadéquat, l'absence de "zone tampon", la dégradation de l'habitat (construction illégales, pollution chimique agricole, décharges incontrôlées). La désignation, en 1992, du Parc National de Gargano, dans lequel s'inscrit le complexe de Manfredonia, est un outil idéal pour promouvoir la conservation du patrimoine naturel dans la région. Cependant les informations concernant cette zone étaient lacunaires voire inexistantes. Les habitats du complexe de Manfredonia ont donc été précisément cartographiés, les différents sous-sites ont été décrits en détail. Le statut de conservation de chacun d'entre eux a été

précisé et discuté dans le contexte de la révision des limites du Parc National de Gargano; la pression de chasse a été évaluée. La migration des limicoles a été étudiée: des comptages ont été réalisés en Janvier, Mars, Avril, Mai, Juin, Juillet et Octobre; un Courlis à bec grêle fut observé le 9 Mai 1993.

Laghi Pontini est le second site étudié. Plusieurs Courlis à bec grêle ont hivernés récemment dans ce site, intégré dans le Parc National de Circeo. Des comptages hebdomadaires de limicoles y furent réalisés durant les migrations de printemps et d'automne 1993. L'ensemble des sites potentiels pour le Courlis à bec grêle a été décrit et évalué. Les résultats acquis en Italie sont présentés dans l'*annexe 8*.

4. Préparation d'un programme de suivi et de gestion de sites en Grèce

Un important travail de sensibilisation des autorités nationales, des communautés cynégétiques et ornithologiques a été accompli. La conservation du Courlis à bec grêle a été intégrée dans les plans de gestion et les définitions du statut légal de 5 sites d'importance pour l'espèce: le Delta de l'Evros, Porto Lagos, le Delta de l'Axios, Messolonghi et la lagune d'Alyki. Cette action sera poursuivie afin de s'assurer de l'entrée en vigueur légale des propositions formulées. L'édition et la diffusion d'une brochure de sensibilisation à l'usage des chasseurs est à l'étude, elle devrait être accomplie par le Ministère de l'Agriculture au cours de 1994.

Durant l'automne 1993, des comptages de limicoles furent organisés par le Greek Wetlands and Biotopes Center, dans un réseau de sites favorables à l'espèce: Delta de l'Evros, Porto Lagos, Delta de l'Axios, Amvrakikos, Messolonghi et Delta du Spercheios. Le nombre de limicoles dénombrés fut particulièrement faible, vraisemblablement en raison de conditions de sécheresse peu favorables: aucun Courlis à bec grêle ne fut observé.

Le statut de l'espèce a été revu, les connaissances en matière d'écologie (choix de l'habitat) rassemblées, des propositions d'action de conservation ont été formulées; les résultats de ces études sont présentés en *annexe 9*. Les principaux sites d'importance sont été décrits et évalués en *annexe 10*. Le site du Delta de l'Acheloos a été particulièrement étudié dans le contexte d'un projet d'aménagement hydrographique (*annexe 11*).

5. Etude préliminaire au suivi et gestion dans d'autres sites de la Communauté Européenne

Jusqu'à présent, peu d'attention avait été portée au statut du Courlis à bec grêle en Espagne. Le statut de l'espèce dans la Péninsule Ibérique et aux Baléares a donc été précisément documenté par l'analyse de la littérature depuis la seconde moitié du XIX^{ème} jusqu'aujourd'hui. Les observations les plus récentes ont été détaillées et discutées, particulièrement celles

d'automne, au lac d'Atanasovsko: un site clé pour le Courlis à bec grêle (*annexe 17*). Ce site a également fait l'objet d'une évaluation. La présence de l'espèce a été recherchée en hivernage, dans les sites de la Baie de Burgas (*annexes 18 et 19*). Les prospections de terrain et les résultats de l'enquête ont permis d'observer 14 Courlis à bec grêle et de confirmer ainsi l'importance de la Bulgarie pour la migration et l'hivernage de l'espèce.

Pologne

Les communautés scientifiques et cynégétiques du pays ont été informées et sensibilisées à la conservation du Courlis à bec grêle (distribution de fiches d'information, publication d'articles dans la presse). L'espèce a été recherchée, sans succès, au cours de l'automne 1993, dans les régions de Lublin, Wroclaw et Masovien, par des associations ornithologiques locales.

Hongrie

Le statut de protection du Courlis à bec grêle et de ses sites de passage a été revu. Les observations les plus récents sont présentées, documentées (description du plumage, du comportement) et discutées. Durant l'automne 1993, un réseau de sites favorables a été prospecté. L'espèce ne fut pas détectée, les observations de Courlis cendré et de différentes espèces globalement menacées sont présentées en *annexe 20*. Des propositions concrètes de gestion en faveur de la conservation de l'espèce dans le Parc National de Hortobágy ont été formulées en *annexe 21*. Le site de Kardoskút Féhér-tó est décrit et évalué en *annexe 22*.

Albanie

Des missions se sont succédées en Albanie au cours de l'automne 1992 et du printemps 1993. De nombreux contacts et actions ont été entrepris auprès des autorités nationales afin de favoriser la conservation du patrimoine naturel et des espèces globalement menacées, dont le Courlis à bec grêle. Les zones humides favorables à l'espèce ont été identifiées, chacune a été décrite et évaluée, les populations d'oiseaux de plusieurs groupes ont été recensées (*datasheet*). Au cours de la mission effectuée en Novembre 1992, 5 Courlis à bec grêle, dont un jeune oiseau, ont été observés sur le littoral. Cette observation, combinée aux informations recueillies sur l'évolution de l'état de l'environnement, a permis d'analyser la signification de l'Albanie dans la conservation du Courlis à bec grêle (*annexes 23 et 24*).

effectuées dans le Parc National de Doñana. Des actions en faveur de la conservation de l'espèce en Espagne ont été proposées (*annexe 12*).

Sur base de l'analyse bibliographique effectuée, un réseau de 17 sites, répartis le long de la côte atlantique de l'Andalousie, a été prospecté de Novembre 1993 à Janvier 1994. La description des sites et les résultats des recensements de Courlis cendré et corlieu - aucun Courlis à bec grêle ne fut observé- sont présentés à l'*annexe 13*.

6. Préparation d'un programme de suivi et de gestion de sites en Europe centrale, orientale et sud-orientale

Russie

La migration du Courlis à bec grêle en Russie d'Europe a fait l'objet d'une analyse complète (*annexe 14*). Les autorités régionales, la communauté scientifique, les chasseurs locaux ont été contactés et sensibilisés par le biais d'une vaste enquête (voir point 8.).

Ukraine

Le statut de l'espèce en république d'Ukraine a fait l'objet d'une analyse détaillée. La littérature a été étudiée, l'enquête entreprise en Russie a été poursuivie. Les communautés scientifiques et cynégétiques ont été sensibilisées: contacts personnels, publication d'articles dans la presse et participation à différentes manifestations. Quatre stations d'observation, réparties sur le littoral de la Mer d'Azov et de la Mer Noire, ont été organisées durant l'automne 1993. La migration des limicoles y a été quotidiennement suivie. Neuf Courlis à bec grêle ont été observés à cette occasion en Crimée; l'habitat des sites d'observation a été étudié (*annexe 14*).

L'espèce a également été recherchée en Bessarabie maritime (*annexe 15*). Les sites favorables de cette région ont été évalués et leurs habitats décrits (*annexe 16*).

Roumanie

L'importance de la Réserve de la Biosphère de Delta du Danube comme site de halte migratoire pour le Courlis à bec grêle a été étudiée. Un plan de gestion a été discuté avec les responsables du site.

Bulgarie

Le statut de l'espèce dans ce pays a été totalement revu. Une enquête nationale du type de celle entreprise en Russie et en Ukraine, a été entreprise: plus de 3.000 fiches d'information ont été distribuées. Les communautés scientifiques et cynégétiques ont été sensibilisées: contacts personnels, participation à différentes manifestations, publications d'articles dans la presse. Le passage des limicoles a été quotidiennement suivi, au cours des migrations de printemps et

7. Préparation d'un programme de suivi et de gestion de sites en Afrique du Nord

Tunisie

Le statut et l'écologie du Courlis à bec grêle en Tunisie, et plus largement en Afrique du Nord, a fait l'objet d'une analyse détaillée. Le pays a été visité en Novembre 1993 et Janvier 1994. Les sites potentiels de passage et/ou d'hivernage ont été prospectés, leurs habitats décrits, leur statut de conservation évalué, les populations d'oiseaux d'eau recensées. Les zones de présence possible du Courlis à bec grêle ont été identifiées et les causes de raréfactions discutées (*annexe 25*).

La probabilité de présence de l'espèce dans les concentrations de Courlis cendrés hivernant en Tunisie (estimées à 13.000 individus) a été évaluée (*annexe 26*).

L'habitat sélectionné par le Courlis à bec grêle en Afrique du Nord a été analysé en combinant les informations existantes, extraites de la littérature, aux résultats des prospections de terrain, en tenant compte des biais liés à la distribution des observateurs (*annexe 27*).

Maroc

Plusieurs prospections de terrain furent effectuées au Maroc afin de localiser de nouveaux sites d'hivernage du Courlis à bec grêle. Les résultats provenant de la Péninsule Tingitane sont présentés en *annexe 28*; les recensements réalisés dans les zones côtières du Centre-Atlantique et du Sud du Maroc sont repris en *annexe 29*. Ces expéditions permirent la localisation de minimum 4 Courlis à bec grêle.

Le site d'hivernage régulier de Merja Zerga fit l'objet d'une attention particulière. Un rapport résumant les recommandations de gestion en faveur de l'espèce a été produit (*annexe 30*). L'hivernage de 2 individus a été suivi du 9 Octobre 1993 au 16 Février 1994 (*annexe 31*). Un atelier spécifique à l'espèce et à la problématique de sa conservation a été organisé sur place les 21 et 22 Janvier 1994. Cette manifestation avait pour but de sensibiliser directement les autorités marocaines, tant au niveau local que national, d'actualiser le Plan d'Action couvrant les pays de la Méditerranée occidentale (Italie, France, Espagne, Tunisie, Algérie, Maroc), d'accroître la coopération entre les Etats concernés, de discuter des problèmes d'identification en donnant la possibilité aux participants d'observer l'espèce *in situ*. Les objectifs de cet atelier furent pleinement atteints: le Plan d'Action qui en est issu est proposée en *annexe 32*.

8. Analyse des moyens, y compris la possibilité de suivi par satellite, de recherche des sites de nidification

Plusieurs types d'actions ont été réalisés dans les zones potentielles de nidification, situées dans le Sud-Ouest de la Sibérie (Russie). Ces travaux ont été entrepris par des équipes de l'Université de Barnaul et de l'Institut de Biologie de Novosibirsk.

L'étude de la littérature a permis de découvrir les récits originaux du début du siècle relatant les observations de colonies nidificatrices de Courlis à bec grêle. Les traductions inédites de ces articles sont présentées en *annexe 33 et 34*.

Des fiches d'information, illustrant l'espèce, expliquant son statut de conservation et appelant à communiquer des observations inédites, ont été réalisées et envoyées aux officiels en charge de la chasse et de la conservation de la nature, dans les 52 unités administratives comprises dans la zone potentielle de nidification. Cette action a permis de sensibiliser des responsables locaux à la sauvegarde de l'espèce et de rassembler des données originales.

Durant l'été 1993, les régions identifiées comme les plus favorables à la nidification de l'espèce ont été prospectées. Dans les environs de **Novosibirsk**, 3 expéditions ont été organisées, respectivement dans les régions d'**Okoneschnikovo** (vastes zones de steppes boisées naturelles), de **Tara** (précisément où la nidification fut décrite au début du siècle) et de **Tjukalinsk** (région de tourbières et de lacs). Plusieurs visites de reconnaissance ont également été réalisées sur des sites où la présence de l'espèce avait déjà été remarquée. Dans la région de **Barnaul**, le travail de terrain a été concentré dans une zone de 4.000 km² de steppe boisée. Les prospections y furent cependant fortement contrariées par des inondations exceptionnelles. Aucun Courlis à bec grêle ne fut observé durant ces missions, mais plusieurs conclusions ont pu être tirées:

- Les zones situées au Sud de **Barnaul** doivent être à nouveau prospectées, lorsque le niveau des eaux sera redevenu normal.
- Il est vraisemblable que l'espèce ne niche plus dans les environs de **Tara**.
- Les prospections de terrain doivent être poursuivies au cours des saisons prochaines, dans les zones d'habitat décrites dans les travaux d'**Ushakov**.
- Des contacts (réunions, enquêtes, publications) doivent être maintenus/établis avec toutes les personnes susceptibles d'aider à localiser les sites de nidification de l'espèce.

Les résultats de ces actions sont présentés en *annexe 35*.

La faisabilité de la localisation des sites de nidification du Courlis à bec grêle par télémétrie a été étudiée (*annexe 36*). Deux options ont été abordées: la télémétrie par émetteur satellite et la télémétrie par émetteur VHF. Les avantages et les inconvénients des deux méthodes ont été confrontés.

Les techniques de la télémétrie par satellite paraît correspondre le mieux aux buts recherchés. Un émetteur, fixé sur un oiseau capturé au cours d'une halte migratoire au passage du printemps (en Grèce ou en Italie par exemple), peut transmettre des signaux de localisation durant 3 mois, à raison de 8 heures d'émission pour 16 heures de veille. Ces signaux, captés par 2 satellites en rotation orbitale, sont réceptionnés par le centre de calcul **Argos** (Toulouse) et transférés en temps réel à l'utilisateur. L'interprétation des localisations, exprimées en coordonnées géographiques, peut alors être immédiate: le site est

défini sur carte ou à l'aide d'un système d'information géographique (GIS) et l'oiseau localisé sur le terrain par des équipes utilisant des appareils de localisation par satellite (GPS). Cette technique permettrait, outre la localisation des sites de nidification, de suivre l'oiseau pisté au cours de son trajet migratoire et d'en définir la stratégie, la phénologie, les sites de halte et les habitats fréquentés. On pourrait également effectuer des observations écologiques et repérer, éventuellement, d'autres Courlis. Le désavantage actuel de cette méthode est lié au développement technologique: le poids des émetteurs de la dernière génération est à la limite supérieure de la charge théorique qui peut être supportée par un tel oiseau. Comme il est indispensable de disposer des meilleures garanties de succès, la méthodologie doit être testée sur des espèces dont l'écologie et/ou le poids sont similaires (Courlis cendré et Courlis corlieu). Le développement d'émetteurs de poids inférieur doit être encouragé, et dans la mesure du possible, financé.

Le poids des émetteurs par ondes VHF ne présente par contre aucune contrainte. Cependant, le principe de cette technologie ne permet qu'une localisation à des distances de maximum 40 km. Cette limite exclu le suivi de la migration. La localisation des sites de nidification devrait être effectuée par le survol des dizaines de milliers de km² de la zone potentielle de nidification, afin de rechercher l'émission de l'émetteur. La réussite d'une telle opération est relativement aléatoire. Toutefois, cette méthode pourrait être optimisée avec un nombre conséquent d'oiseaux marqués.

Quelque soit la technique utilisée, le soin apporté au choix du site de capture, ainsi qu'à la méthodologie de capture et à la méthode de fixation de l'émetteur, sera décisif dans le succès de l'opération; ici aussi, les différentes alternatives ont été étudiées. Afin de progresser dans ces méthodologies et leurs différents aspects, plusieurs expérimentations de mise au point ont été préparées, dont certaines ont déjà été réalisées ou sont en cours.

9. Description des instruments bilatéraux et multilatéraux de coopération entre la Communauté européenne et les Etats d'Europe centrale et orientale, la Communauté d'Etats Indépendants et les Etats d'Afrique du Nord

Trois instruments potentiels de financement ont été évalués (Annexe 37). Le Courlis à bec grêle fait partie des espèces qui nécessitent des actions de conservation prioritaires. L'espèce est citée dans toutes les conventions internationale en matière de Conservation de la Nature: Directive 79/409/CEE, Convention de Bonn, Convention de Berne, CITES (Annexes 37, 38, 39, 40 et 41).

10. Formulation et budgétisation d'une stratégie globale

Une stratégie pour la conservation de l'espèce a été formulée et budgétisée; elle est présentée en annexe 42.

ACTIONS COMPLEMENTAIRES

1. Préparation d'un Memorandum of Understanding. Slender-billed Curlew (*Numenius tenuirostris*).

Préparation, sous les auspices de la Convention de Bonn, du "Memorandum of Understanding concerning conservation measures for the Slender-billed Curlew, *Numenius tenuirostris*" (Annexe 43)

2. Actions du Gouvernement Néerlandais

Les actions réalisées par le Gouvernement Néerlandais sont présentées en annexe 44.